

<http://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article229>

QUAND ON DETRUISAIT LES USINES A PEINE CONSTRUITES

- Revue N°27 -

Date de mise en ligne : mardi 19 avril 2005

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Construire des usines a toujours été la volonté des élus ; mais il est arrivé que ces mêmes élus ont ordonné la destruction des dites usines, pour des raisons pas trop raisonnables. C'était en 1723

Sainte-Ménehould était en pleine reconstruction, après le terrible incendie de 1719 qui avait ravagé presque entièrement la ville basse. Jean Vauthier, un riche marchand et propriétaire d'une maison en ville, eut l'idée de faire construire un four à verre. Le succès des verreries de la vallée de la Biesme lui avait certainement donné des idées. L'intendant de la province (délégué qui exerçait l'inspection au nom du roi sur les divers services généraux), après avoir demandé l'avis de son subdélégué, désigna par ordonnance un terrain situé en un lieu appelé « Bélaïr [\[1\]](#) », à l'extrémité du faubourg de Verrières, pour la construction de l'usine.

Le four à verre fut construit. Composé de quatre ouvreaux (ouvertures pratiquées dans les fours pour y recueillir le verre en fusion), il occupait beaucoup d'ouvriers, lorsqu'un dénommé Arnould, un autre marchand de la ville, annonça que le terrain lui appartenait et voulut le récupérer. Il dit aussi qu'aucune vente n'avait été faite.

Tout aurait pu s'arranger si les gentilshommes verriers de la vallée de la Biesme ne s'étaient mêlés de l'affaire en démontrant que cette verrerie leur faisait concurrence et que leurs ancêtres, depuis deux siècles, avaient construit des fours à grands frais, avec des privilèges accordés par les souverains. De plus, et cela fut certainement le plus important, ils dirent que permettre l'installation d'un four à verre dans un canton où il n'y avait pas, comme dans le Clermontois, des droits d'entrée à payer (la Lorraine n'était pas encore dans le royaume de France, ce qui se fera en 1766) c'était anéantir leur commerce et les ruiner

Le Prince de Condé, seigneur du Comté de Clermont, soutint les gentilshommes verriers et dit que l'intendant n'aurait pas dû prendre une telle ordonnance, surtout sur simple avis de son subdélégué. Des lettres-patentes de sa majesté auraient été indispensables.

Et voilà que l'histoire se transforma en affaire d'hommes. Le subdélégué était en effet le beau-frère de l'associé de Vauthier et, concernant ses relations avec le maire

Mais cette usine, préjudiciable pour certains, était bien entendu très utile pour la ville, pour l'emploi. Mais ce mot n'avait pas, au XVIIIème siècle, la « force » qu'il a aujourd'hui. Et quelle position prit le maire, dira-t-on ? Eh bien, lui et ses échevins (conseillers) envoyèrent au Prince de Condé un écrit qui disait que cette usine était nuisible pour le bien public.

Vauthier offrit d'indemniser le propriétaire du terrain et le Prince de Condé « *en lui payant le tiers au-delà de ce que les verreries du Clermontois lui payaient* », montra des lettres de négociants et de seigneurs propriétaires de vignes qui attestaient que les bouteilles de son usine étaient de meilleure qualité que celles fabriquées en Lorraine. En vain, par arrêté du 15 mars 1724, Vautier fut condamné à démolir sa verrerie et à payer deux cents livres de dommages et intérêts à Arnould. Interdiction fut faite de construire une autre verrerie sans la permission de sa majesté (Louis XV).

La verrerie fut détruite et marqua certainement un coup dur pour le commerce local déjà éprouvé par la fatale révocation de l'édit de Nantes (1685) et le départ des Protestants de la ville qui s'étaient expatriés en grand nombre.

Une histoire étonnante dont Buirette, qui en fit le récit dans son livre d'histoire locale (1837) - écrit environ cent ans après les événements - nous en donne la clé : « *le maire était l'ennemi du subdélégué* »

[\[1\]](#) Le lieu appelé Bélaïr se trouvait, comme il a été dit, à l'extrémité du faubourg de Verrières de cette époque, c'est-à-dire à peu près à l'emplacement actuel du pont de chemin de fer. Le cadastre napoléonien (1811) porte à cet emplacement l'inscription « Belle air », peut-être parce que, à cet endroit, là où une tranchée sera creusée pour le passage de la voie ferrée, était exposé aux vents